



Conditions générales de vente

Animaux de compagnie

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

Arrhes

Pour être garantie, toute réservation doit s'accompagner d'un versement d'arrhes. Son montant correspond à

- 2500 € pour un séjour d'une semaine
- 40 % du montant total du séjour pour toute autre durée

Les arrhes ne sont pas remboursables et ne sont déduites de la facture qu'à la fin de la période convenue lors de la réservation.

Arrivée et départ

Les chambres sont disponibles à partir de 15 heures le jour de l'arrivée et doivent être libérées pour 10 heures le jour du départ.

Conditions d'annulation

Pour toute réservation annulée ou différée, les arrhes ne seront pas remboursées. Montant facturé en cas d'annulation :

- plus de 30 jours avant l'arrivée : 40 % du séjour
- de 30 à 15 jours avant l'arrivée : 75 % du séjour
- de 14 jours à l'arrivée : 100 % du séjour

Les offres spéciales ne sont pas annulables.

Séjour écourté

Pour toute interruption de séjour non signalée 72 heures avant la date de départ prévue, la valeur d'une nuitée sera facturée par l'hôtel à titre de dédommagement.



FORCE MAJEUR

L'Hébergeur ou le Client peut annuler ou reporter la réservation en cas de force majeure.

Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de la réservation du Client, toutes situations sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international indépendantes de la volonté de l'Hébergeur et du Client, qui rendent impossible l'exécution de tout ou partie des obligations prévues au contrat.

Constituent, à ce titre et notamment, des cas de force majeure :

- l'interdiction de tout déplacement, prise par les autorités administratives françaises compétentes ou par celles du pays d'origine du Client, à l'échelon local, national ou international, pour un motif tenant par exemple à l'apparition, la propagation ou la circulation active d'une épidémie, rendant l'accès à l'établissement de l'Hébergeur, lieu d'exécution du contrat, impossible, pour la durée de la réservation ;
- la fermeture administrative de l'établissement de l'Hébergeur, lieu d'exécution du contrat, imposée par les autorités compétentes, pour un motif tenant par exemple à l'apparition, la propagation ou la circulation active d'une épidémie, pour la durée de la réservation ;
- toute difficulté objective d'organisation de l'Hébergeur, résultant de la propagation ou de la circulation active d'une épidémie, à l'échelon local ou national, et/ou de mesures d'interdiction ou de limitation de déplacement, prises par les autorités administratives compétentes, emportant par exemple l'impossibilité pour les salariés de l'Hébergeur de se déplacer, l'exercice par les salariés de l'Hébergeur de leur droit de retrait, l'inexécution, par les fournisseurs et/ou prestataires de l'Hébergeur, de prestations essentielles au séjour, rendant l'accueil et l'hébergement du Client au sein de l'établissement, lieu d'exécution du contrat, impossible, pour la durée de la réservation ;
- la fermeture de l'ensemble du domaine skiable de la station, par arrêté pris par l'autorité administrative compétente, pour tout motif, notamment sanitaire, aux dates de réservation du Client, sous réserve que cette fermeture administrative intervienne durant la période d'ouverture du domaine skiable.

L'Hébergeur ou le Client notifiera, dans les meilleurs délais, à son cocontractant, l'impossibilité d'exécuter ses obligations contractuelles du fait d'un cas de force majeure.

L'annulation de la réservation, du fait d'un cas de force majeure, ne fait l'objet d'aucun frais facturé par l'Hébergeur. Les sommes déjà versées par le Client (arrhes ou acomptes) seront restituées par l'Hébergeur dans un délai de 60 jours à compter de la notification de l'impossibilité d'exécuter les obligations contractuelles du fait d'un cas de force majeure.

La responsabilité de l'Hébergeur ne saurait être engagée en cas d'annulation ou de report résultant d'un cas de force majeure.